

**PME** Le syndicat des petites et moyennes entreprises en assemblée

# Au féminin pluriel

Centrée sur la défense des intérêts des entreprises petites et moyennes, la CGPME, forte de ses 8000 adhérents directs et de 90 syndicats de branches au niveau national, est devenue un acteur incontournable dans le paysage économique. « Nos actions assurent une meilleure représentation des entreprises auprès des pouvoirs publics et permettent ainsi d'être plus forts face aux différents acteurs administratifs, publics et socio-économiques. »

Pour faire suite à cette introduction, Etienne Mahler, président de la confédération de Meurthe-et-Moselle, a présenté les grands points inscrits à l'assemblée générale, qui s'est déroulée dans les locaux de la CCI. Parmi les perspectives présentées, deux notions liées à l'entreprise étaient mises en avant, concernant pour l'une la valorisation d'un club "Entrepreneuriat féminin" dédié à valoriser le parcours des femmes créatrices et de con-



■ **Entrepreneuriat féminin et réforme de la chambre de commerce en débat.**

fronter leur expérience, et pour l'autre, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). « Nous avons été sollicités par le Greta pour participer à un projet européen, Case, basé sur une méthode de diagnostic pour aider les entreprises à identifier les points clés de leur savoir-faire et en assurer la pérennité. »

En deuxième partie de soi-

rée, François Pelissier est intervenu pour parler de la réforme de la chambre de commerce. « Sans attendre le futur projet de loi visant à réformer le fonctionnement des chambres consulaires, il faut dès à présent réfléchir à une nouvelle organisation de nos territoires en prenant en compte notre dimension régionale qui sera notre meilleur atout pour préparer l'avenir. D'où la nécessi-

té de développer conjointement nos entreprises et nos territoires. » Pour conforter cette idée, Etienne Mahler a présenté les grandes idées pouvant s'inclure dans ce projet. « Cette réforme est un enjeu important, afin de redonner à la CCI, plus d'autorité en matière économique. D'où l'intérêt de coopérer avec efficacité pour mutualiser et créer une force active. »